

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 21 janvier 2021, à compter de 13 h 15, via Teams.

Dans le contexte de la COVID-19 et conformément à l'arrêté 2020-74 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020, cette séance s'est tenue sans la présence du public et enregistrée via Teams, pour diffusion ultérieure sur le site Internet de la CMQ. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehoullier, Lévis, vice-président du conseil (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (par vidéoconférence)
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier (par vidéoconférence)
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec (par vidéoconférence)
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec (par vidéoconférence)

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative (par vidéoconférence)
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière (par vidéoconférence)

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehoullier, vice-président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2021-01

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 novembre 2020

Résolution n° C-2021-02

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 novembre 2020.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2020

Résolution n° C-2021-03

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2020.

Adoptée

Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 – Modification

Résolution n° C-2021-04

CONSIDÉRANT le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le Règlement n° 2012-61 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement n° 2021-100 modifiant le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement n° 02-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé et visant à modifier la section relative aux dispositions visant à structurer le développement hors périmètre d'urbanisation de façon à préciser l'application de certaines dispositions, ainsi que certaines grilles de compatibilité de la MRC de La Jacques-Cartier

Résolution n° C-2021-05

Sur proposition de M. Claude Lebel, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement n° 02-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé et visant à modifier la section relative aux dispositions visant à structurer le développement hors périmètre d'urbanisation de façon à préciser l'application de certaines dispositions, ainsi que certaines grilles de compatibilité de la MRC de La Jacques-Cartier.
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ – Dossier 429491 – Demande d'exclusion sur le territoire de la municipalité de Boischatel

Résolution n° C-2021-06

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'égard de la demande d'exclusion d'une partie du lot 6 223 100 localisé sur le territoire de la municipalité de Boischatel (dossier 429491 de la CPTAQ);
- D'informer la CPTAQ que la Communauté métropolitaine de Québec ne procédera pas à des représentations au cours de la période de 30 jours prévue après l'émission d'une « orientation préliminaire » en lien avec cette demande d'exclusion;
- De transmettre à la CPTAQ, à la MRC de La Côte-de-Beaupré et à la municipalité de Boischatel copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Désignation des représentants du comité de pilotage

Résolution n° C-2021-07

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- De mettre en place un comité de pilotage tel que prévu dans la Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- De désigner les représentants suivants au sein du comité de pilotage :
 - la coordonnatrice de projets en aménagement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);
 - le directeur de l'environnement de la CMQ;
 - un conseiller en aménagement du territoire désigné par le MAMH.

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- 1) Développement des outils graphiques de la CMQ : Octroyer un contrat à l'agence MamboMambo pour l'actualisation de la charte graphique et le développement des outils visuels de la CMQ, au montant 11 796,44 \$ taxes incluses, le tout conformément à la proposition de services datée du 23 octobre 2020. Réserver un montant supplémentaire de 3 500 \$ pour la conception, la prise de photos et le déploiement de la nouvelle image de marque, prévus en 2021. - **Résolution n° E-2020-136**
- 2) Vision métropolitaine de la mobilité durable 2041 – Énoncé de vision – Mandat d'accompagnement et services conseils : Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Vivre en ville pour un mandat d'accompagnement et de services conseils dans le cadre de l'élaboration de la Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041, pour une somme maximale de 50 000 \$ (taxes incluses), selon l'offre de service du 4 novembre 2020. - **Résolution n° E-2020-138**
- 3) Accompagnement dans la réalisation du maintien de l'équité salariale – Octroi d'un contrat : Octroyer un contrat, sous forme d'une banque d'heures, à la Fédération québécoise des municipalités pour des services professionnels, afin d'accompagner la CMQ dans la réalisation du maintien de l'équité salariale en 2021, pour un montant maximal de 15 000 \$ taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services datée du 4 décembre 2020. - **Résolution n° E-2020-144**
- 4) Vision métropolitaine de l'eau - Mandat à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pour réaliser un processus de concertation dans le cadre de l'élaboration du plan d'action : Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de la Vision métropolitaine de l'eau, octroyer un mandat à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pour réaliser un processus de concertation, pour un montant de 5 173,88 \$ (taxes incluses) et ce, conformément à l'offre de service datée de décembre 2020. - **Résolution n° E-2020-151**
- 5) Étude de vulnérabilité des sources d'eau potable au fleuve des villes de Québec et Lévis en regard de la salinité – Mise à jour : Dans le cadre de l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable au fleuve des villes de Québec et de Lévis en regard de la salinité (l'Étude), autoriser le versement d'un montant de 28 598 \$ (taxes incluses) à Ouranos afin de compléter certaines tâches des étapes 2 et 3 de l'Étude. - **Résolution n° E-2020-152**
- 6) Accès transport viable - Documentaire Ma Ville sans mon auto – saison 2021 : Accorder un contrat de gré à gré à Accès transport viable pour un montant de 40 000 \$ pour la réalisation du documentaire Ma Ville sans mon auto – saison 2021, sous forme de six capsules et ce. - **Résolution n° E-2020-153**
- 7) Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 - Octroi d'un contrat de services professionnels : Accorder un contrat de gré à gré à Gestion Alain Falardeau inc. afin de réaliser le Plan d'action pour la mise en marché et la valorisation des produits des agrotransformateurs et transformateurs artisans de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, au montant de 90 000 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Le tout en conformité avec l'offre de service datée du 8 décembre 2020. - **Résolution n° E-2020-156**

- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 septembre 2020
- D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 1^{er} octobre 2020
- E) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 octobre 2020
- F) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 29 octobre 2020
- G) 2020-11-18 – Centre de services scolaire de la Capitale - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- H) 2021-01-15 – Note - Correspondance de monsieur Stéphane Bouchard - Cartographie des zones inondables sur le territoire de la CMQ

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Aucune question écrite du public n'a été transmise avant la tenue de la séance, tel qu'autorisé conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2021-08

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Claude Lebel, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 25.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2021-01 à C-2021-08 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE